



FESTIVAL MAUVES EN NOIR - PRIX ADOS 2021

- REGLEMENT -

Article 1 : Objet du Prix

Dans le cadre de son objectif d'incitation à la lecture pour tous les publics, le festival Mauves en Noir (littératures policières) organise un Prix Ados en partenariat avec les Collèges des Pays de la Loire et tout autre établissement désirant participer.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les jeunes entre 13 et 15 ans, qu'ils soient élèves des établissements partenaires, adhérents de bibliothèques ou lecteurs individuels.

Une personne référente du projet sera garante de la lecture par chaque participant de tous les ouvrages proposés.

Article 3 : Modalités de participation

La participation est gratuite. Pour voter, chaque lecteur s'engage à lire l'ensemble des titres proposés par Mauves en Noir. Chaque participant vote pour son livre préféré.

Le résultat du vote est transmis par le référent, par mail, à le/la responsable du suivi du Prix.

Article 4 : La sélection des livres

Un comité de sélection constitué par le Festival Mauves en Noir retient plusieurs ouvrages de littératures policières pour la jeunesse.

La sélection définitive est établie fin juin par l'ensemble des membres du comité. La lecture commence en septembre pour les membres du jury Ados.

Article 5 : Les critères de sélection

Les livres sont choisis parmi les publications de langue française ou étrangère de moins de deux ans, dans des collections dites « jeunesse ».

Article 6 : Calendrier

- juin : arrêt de la liste définitive des titres en compétition
- septembre : lancement du Prix
- de septembre à fin mars : les élèves lisent les livres
- fin mars : chaque élève vote pour son auteur préféré.
- la date limite des votes est fixée chaque année en fonction de la date du festival
- en avril le prix Ados est remis au lauréat pendant le festival Mauves en Noir

Article 7 : Le palmarès

Le Festival Mauves en Noir réceptionne les tableaux des votes de tous les jeunes participants, comptabilise les points obtenus pour chacun des livres et établit le palmarès. Le palmarès est dévoilé lors de la remise du Prix du Festival Mauves en Noir.

Article 8 : Le Lauréat

Après le Prix, une ou plusieurs rencontres pourront être organisées entre les auteurs sélectionnés et les membres du jury, en collaboration avec les établissements encadrants.